

STAGES INTERNATIONAUX / CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON / ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

CE QUE LES CANDIDATS STAGIAIRES DOIVENT PRÉPARER

1- Votre curriculum doit comprendre :

- Vos coordonnées complètes (nom, adresse, numéros de téléphone, courriel où vous serez accessible au cours de la prochaine année.). Attention aux adresses courriels choquantes et vulgaires.
- Votre scolarité collégiale détaillée : ce qui devrait être terminé en fin de semestre d'hiver 2011 avec mention du programme technique dans lequel vous obtiendrez votre diplôme collégial.
- Une description détaillée des stages en entreprise que vous avez déjà réalisés ou de votre expérience de travail.
- Une description exhaustive de ce que vous savez faire dans votre domaine d'études : appareils que vous savez utiliser, procédures techniques que vous pouvez exécuter, logiciels que vous maîtrisez (indiquez le niveau de maîtrise), etc.
- Le type d'entreprises ou le champ professionnel dans lesquels vous voulez faire votre stage.
- Les langues que vous connaissez et votre niveau de maîtrise.

2- Une lettre d'intention

En une page, dites pourquoi vous souhaitez réaliser un stage à l'étranger, dans votre domaine d'études. Cette lettre s'adresse à l'entreprise qui vous accueillera éventuellement. Soyez persuasif, enthousiaste, désireux d'apprendre et de découvrir une nouvelle culture, un environnement de travail différent de celui du Québec. Les entreprises reçoivent plusieurs demandes de stages et elles choisissent les candidats qui représentent une valeur additionnelle. Insistez sur vos compétences et ce que vous pourrez apporter à l'entreprise qui vous accueillera. Les employeurs recherchent des candidats dynamiques et motivés.



Il est fortement suggéré de faire vérifier votre lettre auprès de Christine Lévesque, local D-104 pour prendre un rendez-vous.

La lettre d'intention, tout comme le CV, comportent des distinctions importantes à considérer selon qu'ils s'adressent à un employeur québécois ou français. C'est pourquoi Il est fortement suggéré de faire vérifier votre CV et lettre d'intention auprès de Christine Lévesque.

Local D-104 pour prendre un rendez-vous !

3- Votre passeport

Passeport Canada

<http://www.ppt.gc.ca>

Place de la Cité, Tour Cominar
Suite 200, 2^e étage
2640, boulevard Laurier
Québec (Québec)
Lun. - ven. : 8 h 30 à 16 h 30
Mer. : 9 h 30 à 16 h 30

Vous entreprendrez les démarches requises pour obtenir votre passeport (<http://www.ppt.gc.ca>). N'attendez pas à la dernière minute. Le passeport est le **premier document indispensable** pour partir à l'étranger, dans quelque pays que ce soit. Un passeport dont la date d'expiration est moindre que 3 mois de votre date de retour de l'étranger ne sera pas acceptés par les douaniers. Par mesure de précaution, faites 2 **photocopies** de votre passeport : l'une que vous laisserez à vos proches au Canada, l'autre que vous apporterez avec vous. Aussi, il conviendrait de numériser la première page de votre passeport et de vous la faire parvenir par courriel.

Coût du passeport (approximatif) : 87\$

Pour ceux qui ont déjà eu un passeport...

[Processus de renouvellement simplifié](#)

Depuis le 15 août 2007, les Canadiens et Canadiennes vivant au Canada qui remplissent certains critères d'admissibilité peuvent maintenant utiliser le processus de renouvellement simplifié pour renouveler leur passeport.

Le processus de renouvellement simplifié de passeport offre aux citoyens canadiens la possibilité de remplacer leur passeport sans avoir à présenter à nouveau les documents à l'appui de leur demande ni les renseignements sur le répondant.

Pour pouvoir participer à ce processus, un requérant doit :

- vivre au Canada,
- être âgé d'au moins 16 ans au moment de leur demande antérieure,
- Votre plus récent passeport :
- doit avoir été valide pour cinq ans,
 - doit avoir été délivré au Canada (tel qu'indiqué sous « Autorité de délivrance » à la page 2 du passeport soumis),
 - doit avoir été délivré au cours des six dernières années,
 - doit être un [passeport ordinaire](#),
 - ne doit pas être endommagé et ne doit jamais avoir été signalé perdu ou volé,
 - doit avoir été délivré à leur nom actuel.

Pour que [Passeport Canada](#) puisse traiter une demande de renouvellement par le processus de renouvellement simplifié, le requérant doit fournir un formulaire rempli, accompagné des droits actuels, de deux nouvelles photos et de son plus récent passeport.

Nota : Il n'est pas nécessaire que les photos jointes à l'appui d'une *Demande de renouvellement simplifié de passeport pour adultes pour les Canadiens (résidant au Canada)* soient signées par un répondant ou par les personnes que le requérant a choisies comme références. Cependant, le nom et l'adresse du photographe ou du studio de même que la date à laquelle la photo a été prise doivent être indiqués au verso d'une des photos.

Veuillez suivre les étapes suivantes afin d'éviter les retards dans le traitement de votre demande:

3.1 Se procurer un formulaire de demande

Trois options possibles :

- Télécharger le formulaire à l'adresse suivante : [Formulaire de demande de passeport](#)
Choisir le bon type de formulaire : renouvellement simplifié ou demande régulière

Suivre les consignes. Compléter le formulaire et joindre les pièces exigées (2 photos identiques dont l'une authentifiée, preuve de citoyenneté, etc.).

- Récupérer un formulaire à l'un des [bureaux de Postes Canada](#) ou à un [centre de Service Canada](#).
- Se présenter en personne à un de nos points de service, ou envoyer la demande par la poste

3.2 Délai de service

Attention, les délais suivants sont ceux d'une demande qui ne présente pas de problèmes particuliers. Il est recommandé de parer à toute éventualité en envoyant votre demande sans tarder.

Options pour présenter une demande complétée	Délais de traitement (sans tenir compte des délais postaux)
En personne	10 jours ouvrables
Par la poste	20 jours ouvrables
Auprès d'un agent réceptionnaire (Service Canada ou Postes Canada)	20 jours ouvrables

Les requérants qui soumettent leur demande **en personne à l'un des bureaux de Passeport Canada** peuvent être admissibles aux [services urgent, express ou retrait](#). Des frais additionnels s'appliquent.

Services de retrait	Frais supplémentaires	Délais de traitement
Retrait urgent	70 \$	24 heures
Retrait express	30 \$	2 à 9 jours ouvrables
Retrait régulier	10 \$	10 jours ouvrables

4. Visa

*Consulat général de France à Montréal
1, Place Ville-Marie à Montréal,
bureau 2601, H3B 4S3 (TEL : 514-878-4385).
<http://www.consulfrance-montreal.org/>*

Un Visa est exigé pour effectuer un stage d'étude en France de plus de 90 jours. Pour des **études d'une durée de moins de 90 jours, le visa n'est pas requis mais il demeure nécessaire pour le stage. Cette mesure concerne tous les étudiants, qu'ils soient OFQJ ou non.** Les étudiants qui possèdent un passeport canadien et qui se rendent en France à partir du 1^{er} octobre 2009 n'auront donc plus à se rendre au Consulat avant leur départ.

Pour les stages d'une durée de plus de 90 jours, la demande doit être obligatoirement effectuée AVANT le départ. Le visa est une vignette que l'on apposera dans votre passeport.

[Visas citoyens canadiens âgés de 18 à 35 ans étudiants ou stagiaires \(Accord franco-canadien relatif aux échanges de jeunes\).](#)

Les étudiants qui prévoient rester plus de six mois et qui ne passent pas par un programme d'échange entre établissements auront besoin de faire la demande d'une carte de séjour (délai de 15 jours minimum).

Voici les exigences et les formalités :

[Le visa de type 2C](#) est délivré gratuitement aux étudiants canadiens souhaitant accomplir un **stage pratique** en entreprise lié à leurs études. Les conditions de stage doivent être définies par une convention de stage tripartite conclue entre l'établissement de formation au Canada, l'établissement d'accueil en France et l'étudiant.

Durée du séjour : inférieure ou égale à 12 mois

NB- Pour les bénéficiaires d'un programme d'échanges de jeunes de l'Office Franco québécois pour la jeunesse (OFQJ), dont le stage ne dépasse pas 90 jours, prendre contact avec l'OFQJ avant toute démarche.

Le visa de type 2B une partie de leur **cursus universitaire** dans un établissement en France dans le cadre d'un accord inter-universitaire et inscrits sur Campus-France.

Pour un séjour d'études de moins de trois mois, le visa n'est pas requis.

Durée maximum du séjour : 12 mois

Sachez qu'un délai de 3 mois supplémentaire à vos études ou stage vous est accordé pour effectuer du tourisme en France (aucun visa requis).

4.1 Conditions de participation

- être âgé de 18 à 35 ans révolus à la date du dépôt de la demande
- être de nationalité canadienne et résider habituellement au Canada au moment du dépôt de la demande
- être titulaire d'un passeport canadien valide pour au moins 3 mois après la date de fin du séjour
- ne pas avoir déjà bénéficié de ce visa ou de deux autres types de visa dans le cadre de l'accord de mobilité

4.2 Documents requis

Les documents qu'il vous faut fournir pour la demande de visa sont indiqués sous forme de liste de contrôle à la fin du formulaire de demande de visa. Lire attentivement !

Le service des visas vous rendra l'original de tous les documents.



Qu'est ce que ça veut dire ?!

Visa de court séjour ? C'est généralement un Visa Schengen (séjour égal ou inférieur à 90 jours)

- *Un document émanant de votre assurance provinciale ?*

Pour les résidents du Québec : il s'agit de la lettre de la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) attestant votre couverture médicale pour une période de un an quelle que soit la durée de votre séjour en France.

L'OFQJ, selon votre type de séjour, vous remettra un formulaire (SE-401-Q-104, ou Q-106), que vous devrez faire valider auprès de la RAMQ avant votre départ pour la France. Il est important d'y faire apposer le sceau du Cégep dans la section à cet effet. Avec votre **formulaire complété** et votre **lettre de convention de stage tripartite**, présentez-vous à la RAMQ pour y recevoir votre lettre d'attestation de couverture médicale.

Pour les résidents des autres provinces : une lettre émise de votre régime d'assurance maladie provinciale attestant de votre couverture pour une période de un an quelle que soit la durée de votre séjour en France.

- *Un certificat d'assurance médicale complémentaire vous couvrant entièrement (pour les risques maladie, frais de médecin, médicaments, hospitalisation, rapatriement, etc.) ?*

C'est une assurance médicale complémentaire voyage, hospitalisation, soins d'urgence et rapatriement. Si vous voyagez avec l'OFQJ et l'OQWBJ, il vous est offert une protection médicale complémentaire (assurance AXA ou autre) à celle offerte par la RAMQ. L'OQAJ prend en charge 70 % des frais d'assurance santé et rapatriement pour la durée de réalisation du projet. Ce type de couverture d'assurance est obligatoire pour tous les participants.

- *Un certificat d'assurance dommage au tiers ou responsabilité civile ? Voir p. **Assurances pour plus d'infos.***

L'assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels que vous pourriez causer à autrui au cours de votre séjour.

Si vous voyagez avec l'OFQJ ou l'OQWBJ, il vous est offert une protection de responsabilité civile que vous pourrez fournir comme preuve.

- *Un justificatif de ressources d'au moins 1000\$ par mois de présence en France*

Contactez votre caisse pour obtenir soit un relevé bancaire ou alors une lettre de votre banque attestant que vous disposez du montant requis. Sachez que vos parents peuvent également fournir un justificatif attestant du versement d'un montant dans votre compte bancaire.

- *Une enveloppe Xpress poste, Fedex ou Purolator avec le reçu du client permettant au consulat de vous retourner le passeport avec le visa **en fonction de l'option que vous retiendrez pour votre demande (voir le point suivant 4.3.)***

4.3 Procédure et délai pour obtenir le Visa

Depuis le 1^{er} octobre 2009, le Consulat général de France à Montréal a mis en place des visas biométriques. Cette nouvelle procédure nécessite **la prise d’empreintes** et rend donc obligatoire la comparution personnelle des demandeurs de visa.

POUR LES JEUNES CANADIENS DE 18 A 35 ANS souhaitant se rendre en France dans le cadre de l’accord franco-canadien relatif aux échanges de jeunes et les étudiants canadiens à titre privé, il n’est pas nécessaire de prendre rendez-vous au consulat pour la prise d’empreintes. Vous devez adresser votre demande de visa UNIQUEMENT par correspondance.

Vous êtes de nationalité canadienne et vous êtes âgé de 18 à 35 ans et souhaitez déposer une demande de visa :

- 2A – Perfectionnement jeune professionnel
- 2B – Echange inter-universitaire
- 2C – Stage pratique en entreprise
- 2D – Emploi vacances universitaires
- 2E – Vacances-travail

Pour demander votre visa, vous devez :

- envoyer votre demande de visa par correspondance, dans une enveloppe express, à l’adresse suivante :

Consulat général de France à Montréal
Service des visas
1501 McGill College – suite 1000
MONTREAL (Qc) H3A 3M8

- Une enveloppe Xpresspost pré-adressée (dimension 241x318mm) doit être jointe à la demande afin de vous renvoyer votre passeport et votre visa.

Veillez remplir la fiche de contrôle avec vos coordonnées et date de départ et classer vos documents originaux + copies dans l’ordre mentionné.

Le délai de traitement, une fois le dossier reçu est d’environ 2 à 4 semaines en période estivale et 1 à 2 semaines en période normale.

Vous devez tenir compte de ce délai pour vos réservations d’avion et pour vos dates d’assurances.

Tout dossier incomplet sera retourné.

4.3.2 – Faites vérifier votre dossier à Québec avant l’envoi

Au service culturel à Québec :

Délai : environ 1 mois

Il est recommandé de faire vérifier votre demande de visa en la présentant auprès du service consulaire à Québec, auprès d’une personne ressource du bureau. Prendre rendez-vous auprès de **Madame Nicole Pellerin** au 418-266-2533. Mme Pellerin effectuera la vérification de votre dossier et **pourra envoyer votre dossier au Consulat de France à Montréal par la valise diplomatique**. Le bureau de Québec est situé au

25 rue St-Louis à Québec. Vous devrez par la suite vous rendre auprès du Consulat de France à Montréal pour compléter la démarche.

5- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

<http://www.ofqj.org/>.

Le Cégep de Lévis-Lauzon collabore avec l'OFQJ pour les stages de ses étudiants en France. Le Cégep présente des projets dans le cadre du programme de [coopération institutionnelle étudiante](#) destiné aux étudiants qui doivent réaliser un stage dans le cadre de leur formation académique. Ce stage doit être sanctionné par l'attribution de crédits ou compléter les études en cours. Il se fait dans le cadre d'ententes que le Cégep a signées avec des Instituts universitaires de technologie (IUT) de plusieurs villes de France offrant des formations techniques apparentées à celles offertes à Lévis-Lauzon.

Contribution demandée

Une contribution de 450,00 \$ est exigée par participant après acceptation du projet ; Pour les destinations Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Île de la Réunion et toutes autres destinations, la contribution demandée sera établie à 50 % du coût du billet d'avion. Celui-ci varie selon la période de l'année ou la durée du séjour ! **Attention** : les stages hors France métropolitaine sont soumis à des quotas et il arrive parfois que le financement ne soit pas disponible.

L'OFQJ offre les services suivants aux stagiaires :

- aide au transport local pour les régions éloignées
- billet d'avion aller-retour pour la France
- assurance médicale et responsabilité civile
- accueil à l'aéroport (minimum 5 personnes)
- première nuit d'hébergement à Paris
- documentation sur la France et Guide du participant OFQJ
- aide à l'obtention du visa de séjour et assurance accidents du travail s'il y a lieu

Date limite de dépôt des projets :

- 1er octobre 2010 (départs en janvier, février, mars 2011)
- 14 janvier 2011 (départs en avril, mai et juin 2011)
- 1er avril 2011 (départs en juillet, août et septembre 2011)
- 27 mai 2011 (départs en octobre, novembre, décembre 2011)

Une fois votre dossier accepté par l'OFQJ, l'organisme vous fera parvenir par la poste une trousse précisant les démarches administratives à suivre (visa, assurances, etc.) et vous offrira l'encadrement nécessaire pour réaliser l'ensemble des étapes dans les délais requis.

POUR TOUS LES DÉTAILS, VOIR LE SITE INTERNET
<http://www.ofqj.org/>, Programme Coopération institutionnelle étudiante :
<http://ofqj.org/partir-en-france/programmes>

6- L'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OQAJ)

<http://www.oqaj.gouv.qc.ca/>

Le Cégep collabore également avec l'OQAJ pour les stages se déroulant dans les Amériques (hors Canada). L'OQAJ défraie 70% du prix du billet d'avion et du prix des assurances santé et rapatriement. .

L'OQAJ, avec le programme **PRAXIS** offre maintenant, en collaboration avec le *ministère de l'Éducation du Québec*, la possibilité aux étudiants de niveau collégial et universitaire de compléter une partie de leur scolarité dans les Amériques tout en restant liés à leur établissement d'attache au Québec. Les projets visés sont d'une durée de 3 mois à 1 an.

Veillez noter que l'appui de l'OQAJ vise prioritairement à soutenir la réalisation d'une **première expérience** dans les Amériques. S'il peut être possible de postuler pour l'obtention de plus d'un appui, il convient au préalable de vérifier l'admissibilité d'une éventuelle nouvelle demande en prenant directement contact avec l'Office.

L'OQAJ ne subventionne aucun séjour touristique, linguistique, ni d'activités de nature socioculturelle, et ce, malgré tout l'intérêt que ceux-ci pourraient représenter.

Consultez le guide de dépôt de projet sur le site Internet de l'OQAJ !

Date limite de dépôt des projets :

- Déposez votre projet avant le **1^{er} octobre 2010**

Pour des projets dont les départs sont en

janvier, février et mars 2011

- Déposez votre projet avant le **14 janvier 2011**

Pour des projets dont les départs sont en

avril, mai et juin 2011

- Déposez votre projet avant le **1^{er} avril 2011**

Pour des projets dont les départs sont en

juillet, août et septembre 2011

- Déposez votre projet avant le **27 mai 2011**

Pour des projets dont les départs sont en

octobre, novembre et décembre 2011

POUR TOUS LES DÉTAILS, VOIR LE SITE INTERNET

<http://www.ogaj.gouv.qc.ca/>, PROGRAMME PRAXIS :

<http://www.ogaj.gouv.qc.ca/francais/praxis.html>

7- L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ)

<http://www.ogwbj.org/>

Le Cégep de Lévis-Lauzon collabore aussi avec l'OQWBJ pour les stages de ses étudiants en France. Le Cégep présente des projets dans le cadre du programme CURSUS.

Une rencontre de préparation est organisée dès la sélection de votre projet de façon à vous fournir un maximum d'informations sur votre destination, la Wallonie et Bruxelles. De plus vous bénéficierez de précieux conseils sur la préparation logistique de votre séjour et sur la recherche de partenaires. Le Guide du participant est également remis à chaque personne sélectionnée. Il contient une foule d'informations qui vous seront utiles dans la préparation de votre mission, pendant votre séjour et également à votre retour au Québec.

25\$ par candidat payable à l'ordre de l'OQWBJ pour l'évaluation du dossier.

Vous recevrez aussi de l'OQWBJ :

- un service-conseil personnalisé pour le développement et le suivi de votre projet
- une assurance médicale et responsabilité civile
- une bourse d'une valeur approximative de 650\$ par personne, payée en trois versements :
 - 450 \$ avant votre départ
 - 100 € à votre arrivée à Bruxelles
 - 50 \$ à votre retour après remise de votre rapport de stage et du questionnaire d'évaluation
- une possibilité d'indemnités de transport pour se rendre à l'aéroport de départ (Montréal ou Québec). Le transport local au Québec est couvert par une indemnité versée aux participants des régions suivantes :
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Outaouais
 - Côte-Nord
 - Abitibi-Témiscamingue
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - Bas-Saint-Laurent
 - Nord-du-Québec

Date limite de dépôt des projets :

Les candidats intéressés à soumettre leur projet pour des départs à l'été, à l'automne et à l'hiver 2010 sont invités à le faire :

- Au plus tard le 1er octobre 2010 pour départ en janvier, février, mars 2011
- Au plus tard le 14 janvier 2011 pour départ en avril, mai juin 2011
- Au plus tard le 1er avril 2011 pour départ en juillet, août et septembre 2011
- Au plus tard le 27 mai 2011 pour départ en octobre, novembre, décembre 2011

POUR TOUS LES DÉTAILS, VOIR LE SITE INTERNET
<http://www.oqwbj.org/>, sous PROGRAMME CURSUS
<http://www.oqwbj.org/article571.html>

Notez que votre projet de séjour à l'extérieur déposé à l'OFQJ, à l'OQAJ ou à l'OQWBJ doit nécessairement être soumis à la Direction des études (informez-vous auprès de votre professeur si ce n'est déjà fait).

8- Consulat général des États-Unis à Québec

<http://quebec.usconsulate.gov/francais/fr/content/index.asp>

Un passeport valide est obligatoire pour entrer aux États-Unis par voie aérienne. L'obligation d'avoir un passeport pour rentrer sur le territoire américain, par voie terrestre ou maritime est en vigueur depuis janvier 2008.

Pour connaître la liste des autres documents requis, vous devez contacter votre entreprise d'accueil aux États-Unis qui fera les vérifications nécessaires auprès de son entité américaine, en fonction de votre situation et du type de séjour envisagé.

L'entreprise d'accueil vous émettra une lettre spécifiant les conditions de votre stage dans l'entreprise (dates du stage, nom du responsable, nom de la compagnie, etc).

De votre côté, il est fortement suggéré de compléter l'attestation de stage incluse en Annexe 1, de la faire signer par votre professeur responsable et d'y faire apposer le sceau de l'institution au service du Cheminement scolaire. Apportez-la avec vous pour la montrer à l'agent d'immigration lors de votre passage aux douanes américaines.

Nous vous suggérons d'entamer les démarches deux à trois mois avant votre départ.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser au Consulat général des États-Unis à Québec. Attention, le Consulat accepte les demandes d'information générale (téléphone) uniquement le mercredi, entre 14H00 et 16H30.

9- Les assurances

- La RAMQ couvre tout citoyen voyageant à l'étranger. Une entente France-Québec relative à la protection sociale des étudiants assure vos soins de santé en France. Pour vous assurer de bénéficier gratuitement de la couverture médicale, vous devrez compléter avant votre départ un formulaire à cet effet.

[RAMQ](#), 1125, Grande Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1E7.

Numéro de téléphone : 418 646-4636

Attention aux heures d'ouverture, vérifier avant de vous présenter.

- Les assurances du cégep couvrent votre **responsabilité civile et vous couvrent en cas d'accident de travail** uniquement sur **les lieux du stage**.

L'OFQJ, comme certains autres offices jeunesse, vous assure sur votre lieu de travail **ET** à l'extérieur du milieu de travail (sauf habitation + perte de bagages). Demandez au besoin une preuve de votre couverture de responsabilité civile auprès de M. Serge Lemelin du Cégep si elle ne vous est pas fournie par l'office jeunesse.

Prendre note que l'assurance responsabilité au travail prend fin au terme de votre stage. Aussi, sachez que certaines circonstances peuvent faire en sorte que vous ne soyez pas couvert (abus d'alcool, drogue, négligence, etc).

Assurance habitation

Que vous voyagez avec ou sans offices jeunesse, il est important de souscrire à une assurance habitation qui vous couvre sur votre **lieu d'habitation**.

L'assurance habitation, qui inclut généralement la responsabilité civile, vous protège en cas de **dommages que vous pourriez causer à autrui sur votre lieu d'habitation** (incendie, bris, accident, etc.). **Elle couvre également vos biens personnels**.

À l'étranger, il n'est pas rare que le propriétaire exige que vous ayez une assurance habitation pour votre hébergement. Demandez à votre assureur (ou à l'assureur habitation de tes parents) un avenant spécifiant que vous serez assuré dans le pays où vous ferez votre stage, la durée correspondant à l'utilisation des lieux et ce qui est assuré. Lors de votre départ, apportez avec vous le document qui résume ces informations.

Faites assurer vos objets précieux, tels que votre caméra et votre ordinateur portable.

Dans une assurance habitation, il est fréquent que la compagnie d'assurances non seulement couvre l'assuré pour tout préjudice qu'il peut causer lorsqu'il est dans sa demeure, par exemple lorsqu'un de ses invités se blesse, mais qu'elle couvre également sa responsabilité civile pour tout dommage qu'il peut causer à l'extérieur de son domicile.

Il faut lire le contrat d'assurance et voir quelle est la protection qui a été offerte par l'assureur en question

10- Permis de conduire

Le permis de conduire international du CAA peut vous être utile si vous conduisez dans un pays où le français n'est pas la langue d'usage. Ce permis est de fait une traduction en plusieurs langues de votre permis de conduire québécois.

Vous devez vous le procurer avant votre départ auprès du [CAA-Québec](#).

CAA-Québec (Place de la Cité)

2600, boul. Laurier	Lun au mer : 9 h à 17 h
G1V 4T3	Jeu et ven : 9 h à 20 h
418 653-0153	Sam : 10 h à 15 h

11- Voyager par train en France

Si votre stage se déroule hors Paris, il peut être intéressant d'utiliser le train (SNCF) pour vous rendre dans la ville où vous résiderez. Vous pouvez réserver et payer votre billet de train par Internet avant votre départ. La SNCF vous propose une carte rabais 12-25 ans, rabais jusqu'à 50% pour le train.

<http://www.voyages-sncf.com/>

12- Carte d'étudiant international (ISIC)

Il s'agit d'une carte émise par l'*International Student Travel Confederation*, reconnue dans le monde entier comme preuve de votre statut d'étudiant. Vous pouvez vous la procurer au coût de 16,00 \$CAN en remplissant le formulaire que vous trouverez sur ce site : <http://www.travelcuts.com/french/html/>. Elle peut vous procurer des rabais dans les musées, les transports publics, les restaurants universitaires, etc.

13- Une adresse intéressante où obtenir de l'information pour préparer son voyage à l'étranger :

Le bureau de tourisme Jeunesse de Québec :

94, boulevard René-Lévesque Ouest (au coin de la rue Cartier)

Téléphone : (418) 522-2552 Sans frais : 1 866 461-8585

<http://www.tourismej.qc.ca/fr/>

14- Vos ordonnances médicales

Il est toujours utile de les avoir avec vous. Ajoutez aussi celle de vos lentilles cornéennes et de vos verres.

15- Ordinateur portable

Il peut s'avérer utile pour maintenir le contact avec vos proches par Internet, rédiger vos rapports de stages, stocker vos photos, tenir votre journal de bord. Vous aurez besoin d'un adaptateur que l'on retrouve dans les magasins électroniques, autant pour votre ordinateur que pour d'autres appareils électriques : séchoir, radio, etc.

16- Découverte du pays et de sa culture

Explorer par Internet votre entreprise d'accueil, votre ville, la région et le pays où vous ferez votre stage. Plus vous serez informé, plus facilement se fera votre intégration. Les personnes responsables de votre accueil apprécieront vos démarches et votre sens de l'initiative.

17- Vos bagages

Vous avez droit à 2 bagages totalisant 23 kg qui seront mis dans la soute de l'avion et d'un bagage de cabine de 10 kg maximum. Ces bagages doivent être étiquetés à l'intérieur et à l'extérieur et indiquer votre nom et vos coordonnées. Des frais supplémentaires importants s'ajoutent si vous dépassez le poids autorisé. Voyagez léger en songeant que vous aurez à transporter seul vos bagages. Pour plus de détails, consultez le site Internet de votre compagnie aérienne.

18- Argent

Faites-vous un budget pour éviter les mauvaises surprises. Il est généralement convenu qu'un montant de 1000\$ par mois de présence en France est suffisant pour couvrir vos dépenses. Un justificatif de ressources d'au moins 1000\$ est d'ailleurs exigé comme pièce lors de votre demande de visa.

Munissez-vous d'une carte de crédit et d'une carte de guichet bancaire. Cette dernière est acceptée dans la plupart des guichets bancaires et vous permettra de retirer de l'argent liquide de votre compte, au taux de change en vigueur au moment du retrait. Les chèques de voyage sont de moins en moins utilisés et sont moins pratiques qu'une carte bancaire;

Confiez à une personne de confiance votre numéro de carte de crédit et le numéro de téléphone de votre fournisseur de service de crédit.

19- Un dossier contenant vos documents

Constituer-vous un dossier comprenant vos documents les plus importants et conservez-le sur une clé USB ou bien dans votre dossier hotmail :

- une photocopie de votre passeport
- une photo de vous
- l'adresse de l'ambassade canadienne la plus proche de votre lieu de stage
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/world/embassies/menu-fr.asp>
- vos billets d'avion et documents de vol
- votre bottin des numéros de téléphone et adresse de courriel les plus importants pour vous (parents, médecins, pharmaciens, professeur, etc.)
- vos documents de l'OFQJ
- les coordonnées de l'entreprise où vous effectuerez votre stage, de votre maître de stage et du répondant du Cégep de Lévis-Lauzon dans l'IUT partenaire.
- vos numéros divers (cartes bancaires, permis, etc.)
- votre itinéraire que vous tiendrez à jour et que vous communiquerez à vos parents.

20- Trouver un appartement dans une ville étrangère

Nos partenaires des IUT se chargent de vous trouver une entreprise pour y faire votre stage et un logement sécuritaire et de qualité. Si vous voulez poursuivre votre voyage après votre stage, vous devrez trouver votre hébergement. Voyez le site <http://www.easyroommate.com/> pour des appartements à partager. Le site du bureau de tourisme Jeunesse de Québec vous donne de l'information sur le réseau international des auberges de jeunesse. Le bureau voyage du Cégep peut aussi vous donner de l'information pertinente pour continuer votre voyage pendant et après votre stage .

21- Aide financière

Les étudiants qui ont recours à l'aide financière du gouvernement (prêts et bourses) peuvent obtenir un ajustement à la hausse de l'aide financière octroyée. En spécifiant que vous réaliserez un stage à l'étranger et la durée de votre stage, vous pourriez recevoir une prestation financière plus élevée. Par exemple, si votre stage prévu au Québec était de trois semaines et que celui que vous ferez à l'extérieur est de dix semaines, vous pourriez recevoir une compensation pour la différence. Il est aussi possible de modifier le tout en cours de session.

Veuillez consulter le responsable de l'aide financière au local D- 119.

Pour chaque départ de groupes, votre département fait la demande de la **Bourse de courts séjours** auprès de Cégep International qui si acceptée peut vous octroyer un montant mensuel permettant de couvrir vos dépenses.

Certains programmes de bourses sont également offerts pour financer une partie des dépenses liées aux préparatifs et à la réalisation de votre stage :

1- Bourse Raymond Blais de Desjardins

www.desjardins.com/ sous *Responsabilité sociale/Bourses de la Fondation/Bourse jeunesse Raymond-Blais*.

Date de dépôt : début novembre

2- Bourse de l'AGECLL

www.clevislauzon.qc.ca/agecll/ sous *Services/ Financement/ Bourses de la Fondation AGECLL*

Dates de dépôt : fin octobre et fin mars

3- Bourse de Tourisme Jeunesse

www.fondationtourismejeunesse.org sous *Bourses aux voyageurs*

Dates de dépôt : mi-novembre

22- Vos références à Lévis-Lauzon pour préparer votre stage

- Marie-Anne Lehouillier
Conseillère pédagogique à l'international
Marie-anne.lehouillier@clevislauzon.qc.ca
Local D-120, 418-833-5110, poste 3311

- Nathalie Larose
Adjointe à la direction des affaires étudiantes et communautaires
Nathalie.Larose@clevislauzon.qc.ca
Local D-146 418-833-5110, poste 3114

- Christine Lévesque
Conseillère en emploi
Christine.Levesque@clevislauzon.qc.ca,
local D-104, 418-833-5110 poste 3313

- Jacques Fortin
Directeur aux affaires étudiantes et communautaires
Jacques.Fortin@clevislauzon.qc.ca,
local D-101, 418-833-5110 poste 3300
en cas d'urgence UNIQUEMENT lors de votre séjour à l'extérieur : 418-571-1340

- Roger Bouchard
Directeur aux études
Roger.Bouchard@clevislauzon.qc.ca,
local C-212 418-833-5110 poste 3330

et le courriel de l'enseignant responsable de votre stage

ANNEXE 1- Attestation de stage (pour ceux uniquement qui partent aux Etats-Unis) à faire compléter par votre professeur, et y faire apposer le sceau du Cégep.



CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON
La passion du savoir

205, Mgr Bourget
Lévis (Québec) G6V 6Z9
Téléphone : 418-833-5110
Télécopieur : 418-837-1181

I, the undersigned, _____ (name)

Acting as _____ (title)

Certify that _____ (name of trainee) is registered as a full-time student in _____ (name of program) at Cégep Lévis Lauzon, Lévis, Quebec,

And will be undergoing training at _____ (name of Company) between _____ date and _____ date.

Teacher's signature

(stamp)